

COVID-19 : LES MESURES MISES EN PLACE PAR L'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Face à la crise sanitaire que rencontre actuellement le pays, le Président de la République a annoncé le 12 mars dernier des mesures fortes qu'il convient de mettre en œuvre afin de contenir la pandémie. Dans un souci de maintenir une continuité de service public, l'agglomération du Cotentin veille à poursuivre son fonctionnement. Néanmoins certaines manifestations ou activités et plusieurs équipements seront fermés jusqu'au 31 mars.

L'agglomération du Cotentin invite également les habitants et usagers à limiter leurs déplacements, à privilégier les prises de contacts par téléphone ou mail et à respecter, dans le cadre de visites sur site, les gestes barrières afin de contenir au mieux la propagation du virus.

Accueil des enfants de soignants

En annonçant la fermeture des établissements scolaires, crèches, collèges, lycées et facultés, le Président de la République a indiqué que des solutions seraient mises en place pour que les personnels de santé qui sont indispensables à la gestion de la crise

sanitaire puissent faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail.

L'accueil des enfants de ces personnels dans des crèches ou écoles se fait localement sous l'égide des collectivités locales en lien avec la Préfecture de la Manche et la Caisse d'Allocations Familiales.

Ainsi l'accueil des enfants de soignants est maintenu dans les Pôles de Proximité de l'agglomération concernés par les écoles et crèches. Les regroupements seront limités entre 8 et 10 enfants.

Les équipements ouverts et les services publics maintenus

Une nouvelle fois, l'agglomération invite le public et les usagers à limiter fortement les déplacements sur les sites et à privilégier, autant que faire se peut, les appels téléphoniques ou l'envoi de mails pour la prise de renseignements. La collectivité rappelle également que son site Internet www.lecotentin.fr est un précieux recueil d'information utile, mis à jour en temps réel pour informer les usagers sur la qualité du service public et les éventuelles difficultés rencontrées.

Sur l'ensemble de l'agglomération du Cotentin, certains équipements restent ouverts pour l'accueil des usagers comme la Maison France Services de Valognes, les Pôles de Proximités, le Cycle de l'Eau ou encore le Bureau du

Port de Diélette. Néanmoins des dispositions seront prises pour permettre une distance d'au minimum un mètre cinquante entre les agents d'accueil et les usagers.

Les agents auront également à leur disposition un gel ou un point d'eau avec savon, voire des lingettes. Il est également rappelé que les visiteurs ne seront pas autorisés à déambuler librement dans les couloirs et seront accueillis uniquement dans les espaces dédiés à cet effet.

Les visio-accueil restent également ouverts avec les précautions d'usage.

Dans l'état actuel de la situation, les services du Cycle de l'eau prévoient d'assurer le même niveau de service aux usagers. Le fonctionnement des déchèteries n'est pour le moment pas impacté. Néanmoins des dispositions particulières pourraient être prises prochainement pour contenir ou réserver leur usage aux besoins des professionnels.

Concernant la collecte et la gestion des déchets ménagers, à partir du mardi 17 mars, les mesures suivantes vont s'appliquer :

- Maintien des collectes porte à porte et sur les points d'apport volontaire, celles-ci pourront être légèrement décalées par rapport à l'horaire habituelle ;
- Fermeture des déchèteries suivantes : Martinvast, Le Ham, Anneville-en-Saire, Les Moitiers d'Allonne, Portbail, Les Pieux, Rauville-la-Place, Bricquebec, Querqueville, Cherbourg-Octeville

Les transports publics en zone urbaine assurés en délégation de service par le Réseau Zéphir Bus (Groupe Kéolis) fonctionnent selon les rotations du samedi. Des mesures pour protéger les chauffeurs et réduire ainsi leur expositions ont été prises (suspension

de la vente de tickets à bord, entrée des passages par la porte centrale). Les lignes interurbaines régulières circulent normalement. Seules les lignes scolaires sont actuellement suspendues.

Activités annulées et lieux fermés

Les manifestations publiques et les sorties organisées par les services communautaires sont annulées (les conférences du Pays d'Art et d'Histoire, les concerts de l'école de Musique des Pieux,...). De même, les activités d'éveil des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et de L'Accueil Enfants Parents (LAEP) sont suspendues. Les animations des Établissements Publics Numériques sont également annulées, un accueil téléphonique ou dématérialisé est maintenu.

Les centres de loisirs et les garderies communautaires, sauf pour les enfants des personnels soignants, les espaces aquatiques, le Planétarium Ludiver, les 2 centres d'hébergements collectifs (Le Siou et Le Sciotot) et l'école de Musique des Pieux sont fermés au public.

Les Bureaux d'Informations Touristiques (BIT), La Cité de la Mer et le Cinéma Le Richelieu à Réville, les bassins d'apprentissage de natation (Océalis ; Les Pieux et Saint-Sauveur-le-Vicomte) sont également fermés. Les accueils téléphoniques sont cependant maintenus.

Bienveillance auprès des acteurs économiques locaux

Face à cette crise sanitaire sans précédent, l'agglomération du Cotentin entend également soutenir son tissu économique en veillant notamment à maintenir la chaîne comptable afin d'honorer rapidement ses créances

fournisseurs. Aussi, elle invite l'ensemble des fournisseurs à privilégier l'envoi des factures par le système dématérialisé Chorus Pro afin de pouvoir opérer les paiements des prestations dues.